

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DJS 109 Subvention (4 000 euros) à l'association Jaurès Pantin Petit J2P (19^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention à l'association Jaurès Pantin Petit J2P ;

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du 15 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 euros est attribuée à l'association Jaurès Pantin Petit J2P (19485 / 2016_00434) domiciliée 32, rue Petit (19^{ème}), pour le fonctionnement de son Accueil Jeunes 12-17 ans et de son Accueil Jeunes 18-25 ans.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 42211, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO